

FO

Agriculture
Alimentation
Pêche & Forêt

Elections CAP et CCP du 15 novembre 2011

FORCE OUVRIERE

Formateurs CFA, CFPPA, ACE, Assistants d'éducation, agents administratifs ou techniques payés par l'Etat ou sur budget d'établissement,... vous êtes appelés à voter pour élire vos représentants aux CCP.

POURQUOI UNE CCP ?

- Les Commissions Consultatives Paritaires sont composées **pour moitié de représentants de l'administration et pour moitié d'agents non titulaires** désignés par les syndicats en fonction des résultats à ces élections.
- Elles sont consultées sur les points suivants concernant un agent :
 - 1 - Licenciements intervenant postérieurement à la période d'essai.
 - 2 - Sanctions disciplinaires autres que l'avertissement et le blâme.
 - 3 - Mobilité des agents en CDI. Réemploi des agents en CDD.
 - 4 - Toute question d'ordre individuel relative à la situation professionnelle (dont avancement, réduction ancienneté pour les contractuels relevant du statut unique).
 - 5 - Saisine par chaque agent de sa situation individuelle.

FORCE OUVRIERE, syndicat confédéré :

FORCE OUVRIERE est une Confédération syndicale présente dans tous les secteurs.

Dirigée par Jean-Claude Mailly depuis le 7 février 2004, **Force Ouvrière est libre et indépendante** à l'égard de toutes les pensées politiques, religieuses ou philosophiques.

FO défend notamment :

- **Les services publics.**
- **L'augmentation** générale des salaires.
- **Les acquis sociaux** (sécurité sociale, retraite, droit du travail, ...)

FO des élus proches de vous pour vous informer, vous conseiller et défendre avec force votre situation.

POURQUOI VOTER FORCE OUVRIERE ?

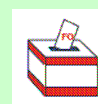
Que ce soit dans les instances paritaires ou dans les groupes de travail, FORCE OUVRIERE se bat pied à pied sur tous les dossiers pour **défendre**, en **toute indépendance** de l'Administration ou du Ministre, les personnels et porter leurs légitimes revendications **POUR TOUS LES AGENTS :**

- **L'arrêt des suppressions de postes dans l'enseignement agricole** dont sont victimes en premiers les agents non titulaires, le ré-emploi de tous les agents.
- La **mise en place d'un réel plan de déprécarisation** qui permette à chaque agent d'accéder à la titularisation, suite au protocole du 31 mars 2011 signé par FORCE OUVRIERE.
- L'augmentation et une évolution des **salaires** pour tous, l'amélioration de la **protection sociale**.
- Un **véritable droit à la formation**.
- Un **reclassement** après titularisation qui prenne en considération la totalité des années effectuées comme non-titulaire.
- Le **maintien de l'enseignement agricole au ministère de l'Agriculture**, contrairement à d'autres syndicats qui prônent publiquement le rattachement à un ministère de l'Education et/ou des partenariats douteux avec l'Education Nationale.

**VOTER EST UN DEVOIR
POUR VOUS**

**VOTER
FORCE OUVRIERE
EST LE BON CHOIX**

**Avant le 15
novembre**



Attention seuls les votes parvenus au MAAPRAT le 15 novembre seront dépouillés

ÉCOUTER
COMPRENDRE
AGIR

FO, 2^{ème} organisation syndicale du MAAPRAT, de la DGER, FO syndicat représentatif :

VOTER FO c'est l'assurance d'être bien défendu(e).

CFA - CFPPA

VOTER F.O. DANS L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE, C'EST VOTER POUR LE SYNDICAT FORCE OUVRIERE DE L'ENSEIGNEMENT, DE LA RECHERCHE ET DES TECHNIQUES AGRICOLES - S.F.O.E.R.T.A. -

VOTER FO, c'est voter pour le **seul syndicat représentatif de la DGER à défendre l'enseignement agricole maintenu sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture.**

VOTER FO, c'est voter pour **un syndicat qui a toujours défendu la formation professionnelle et l'apprentissage** dans notre système de formation et qui a décidé de mettre toute sa force à leur service, notamment en luttant pour la **suppression de la limitation à 70%** des contrats.

VOTER FO, c'est voter pour **un syndicat qui se bat contre la tentative de remise en cause du protocole de gestion** des personnels (Circulaire DGER 2001 du 20/03/1998). Ce protocole définit un cadre d'emploi minimal national des personnels (après délibération du conseil d'administration de l'EPL), notamment en matière :

- d'obligations de service
- d'organisation du service
- d'indices des rémunérations
- de congés.



Le décret 86-83, qui constitue la base réglementaire des non titulaires de droit public a connu quelques modifications qui ne remettent nullement en cause le protocole. Les négociations en cours sur le toilettage de ce protocole sont bloquées en raison d'un désaccord avec l'Administration sur les obligations de service des formateurs (l'Administration veut imposer 1 607 heures !).

VOTER FO, c'est voter pour **un syndicat qui refuse la privatisation de la formation professionnelle et de l'apprentissage sous n'importe quelle forme** (GIP entre autre qui associe structures de droit public et droit privé).

VOTER FO, c'est exiger que le plan de déprécarisation signé le 31 mars 2011 s'applique effectivement aux agents de CFAA et CFPPA.

Pour défendre les personnels des CFA-CFPPA,

Le SFOERTA exige :

- Que les **Commissions Paritaires Nationales** et Régionales de suivi soient réactivées pour **harmoniser les conditions d'emploi de tous les personnels.**
- La remise d'un **contrat de travail** dès le début de l'entrée en activité **conforme** au contrat-modèle du protocole.
- La prise en compte dans les contrats du **temps réellement travaillé.**
- Des **contrats CDD** en lieu et place des contrats de vacations ou lettre de mission.
- **Qu'aucun salaire ne soit inférieur au SMIC** et que les indices de rémunération soient analogues à ceux des personnels titulaires.
- Que les personnels perçoivent les **mêmes indemnités** que les titulaires de formation initiale (ISOE - IFTS – IAT, rémunération CCF et UC, ...).



Le SFOERTA continuera de revendiquer :

- L'application du **réexamen de la rémunération des CDI tous les 3 ans** (prévu par le décret 86-83 modifié).
- La **référence au temps de travail des enseignants fonctionnaires** pour les formateurs : **648 heures de face à face, refus des 1 607 heures.**
- Des **contrats CDI à temps plein**, ou à temps partiel non imposé, systématiquement.
- L'octroi de **contrats à temps plein au lieu de 70% .**
- Un **dispositif national de formation continue** des personnels accessible à tous.
- De **vraies possibilités de promotions pour tous.**
- Des **prestations sociales comparables à celles des titulaires.**
- Une vraie **politique de prévention et de formation à l'hygiène et à la sécurité** pour chaque agent.
- Le transfert aux régions en tant que **fonctionnaire territorial des personnels de service** exerçant en CFAA et CFPPA.

**ENSEMBLE NOUS ETABLIRONS LE RAPPORT DE FORCE NECESSAIRE
POUR UNE DEFENSE EFFICACE DE VOS INTERETS**

AGENTS NON TITULAIRES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Avec des contrats souvent à temps partiel, plafonnés à 70% par la loi « Sapin », des salaires de misère qui progressent lentement, des incertitudes quant à l'avenir, trop peu de concours ouverts vous permettent de devenir titulaires.

En ce qui vous concerne plus particulièrement et au delà des revendications générales ci-dessus, **Force Ouvrière exige :**

- Des contrats à temps plein **à la place de ceux à 70% prévus par la loi Sapin,**
- La reconduction des contrats à durée déterminée pour bénéficier **d'un droit au CDI,**
- Le **refus de l'externalisation -privatisation,**
- Votre **titularisation** dans le cadre du plan de déprécarisation que nous avons signé le 31 mars à la Fonction publique..

**Maintien de tous les emplois !
Plan de déprécarisation !
Augmentation des salaires !**

ASSISTANTS D'EDUCATION

En plus du syndicat national qui dispose de sections **SFOERTA** dans les établissements, vous trouverez dans tous les départements, une structure **FORCE OUVRIERE** à même de vous conseiller, vous aider. N'hésitez pas à vous rapprocher d'eux.

Lors de la mise en place des assistants d'éducation (en remplacement des MI-SE) le **SFOERTA** a participé aux réunions du groupe de travail sur le projet de circulaire relative aux fonctions et conditions de recrutement des assistants d'éducation dans le but d'améliorer le projet de circulaire.

Depuis la mise en place des AE, **FORCE OUVRIERE** n'a eu de cesse de défendre et améliorer les droits des AE (contrat type, droit aux absences pour examens, possibilité de passer les concours internes pour les corps de CPE, PCEA, PLPA...)

FO a toujours siégé à la CCP nationale des Maîtres d'Internat, Surveillants d'Externat et connaît donc bien votre métier.

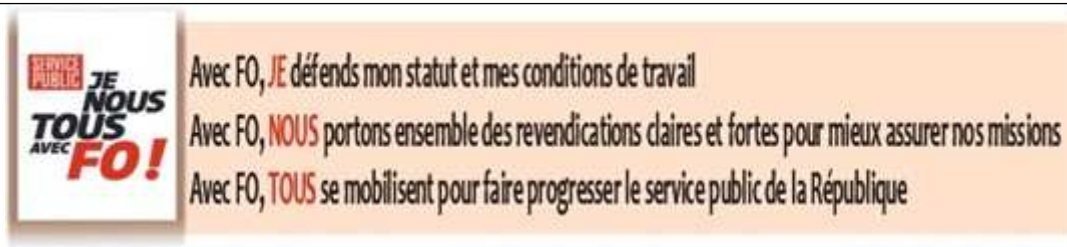
FO s'engage à continuer à défendre vos droits et à exiger plus particulièrement :

- Des **contrats** de trois ans renouvelables et le droit au temps plein sur demande de l'agent.
- Des **missions et horaires** clairement définis dans le contrat de travail ; emplois du temps fixes qui prennent en compte les obligations universitaires des AE.
- Les absences pour **examens et concours** comptées dans le temps de travail.
- Le respect du droit à la **formation** avec de réels plans de formation (décret 2003-484).
- L'amélioration des **conditions de travail** (respect des temps de service, repas gratuit, possibilité d'être logé pendant les vacances) et une poursuite d'études facilitée.
- Une meilleure **dotation** en surveillants à partir de critères objectifs et quantifiables.
- Une augmentation de votre indice de **rémunération** qui se situe à un niveau inacceptable actuellement !

**NE LAISSEZ PAS LES AUTRES DECIDER A VOTRE PLACE !
POUR UNE DEFENSE EFFICACE DE VOS INTERETS
VOTEZ FORCE OUVRIERE**

**FO UN SYNDICAT LIBRE ET INDEPENDANT A VOTRE
ECOUTE. LE SEUL SYNDICAT QUI DEFEND
L'APPARTENANCE DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE
AU MINISTERE DE L'AGRICULTURE.**

AGENTS CONTRACTUELS D'ENSEIGNEMENT



VOTER FO, C'EST VOTER POUR UN SYNDICAT QUI SE BAT :

- Pour **l'arrêt des suppressions de postes, le réemploi** de tous les ACE chaque année.
- Pour la mise en place de **concours et l'ouverture de postes** dans l'enseignement agricole public correspondant au nombre d'agents éligibles aux concours ou examens de déprécarisation (protocole relatif à la résorption de la précarité du 31 mars 2011).
FO donne la **priorité aux recrutements de déprécarisation** contre les recrutements externes (concours normaux). Pour FO, un agent contractuel investi dans un EPLEFPA depuis des années, a un droit pour devenir titulaire avec un statut de PLPA, PCEA, CPE, Attaché, ...
- Pour l'ouverture de postes aux concours du **CAPESA EPS** que FO avait obtenu avec la loi Sapin, recrutement non poursuivi, alors que l'Education Nationale refuse votre recrutement interne, position que nous défendons seuls face à la DGER, le Ministre et les autres syndicats !
- Pour le respect des quotités de travail en fonction du **temps réellement travaillé**.
- Pour des **contrats conformes** dès le début de la prise de fonction, pour le respect des droits et l'égalité de traitement entre les agents.
- Pour le **remboursement** des frais de déménagement en cas de mobilité, comme pour les titulaires.
- Pour le respect des textes législatifs et réglementaires lois en vigueur pour les personnes en **situation de handicap**.
- Pour la défense de la **formation** des agents contractuels, notamment dès la prise de fonctions, et une meilleure intégration dans les équipes pédagogiques.
- Pour la poursuite de l'évolution du niveau de **rémunération**. Nous avons obtenu une première augmentation sensible pour 2011 (note SRH 1133 du 02/08/2011).



VOTRE DROIT

Nous signaler
vos problèmes

NOTRE ENGAGEMENT

Les résoudre

ACE, je vote FO

2^{ème} organisation syndicale du ministère,
présente à la CAP des PLPA, d'où sa bonne
connaissance des mouvements (mutations) des enseignants,
titulaires ou non.

***Je vote pour des délégués qui s'engagent à
me représenter, m'informer et me défendre en
toute indépendance.***

SFOERTA – MAAPRAT – B 413 – 78 rue de Varenne – 75349 Paris 07 SP

Tel : 01 49 55 43 53 - sfoerta@agriculture.gouv.fr